

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, Mme Sophie LEHNER, M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN, M. Emmanuel PERRIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Badia ZRARI, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, M. Hervé ROBERTI, M. Alexandre QUIZILLE.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Didier ROSIER, Mme Bérénice TALL, M. Karim BOUKHACHBA.

Nombre de Conseillers en exercice :	20
Quorum :	11
Nombre de présents :	13

Sommaire

24B080 – DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS.....	2
24B081 – DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS	3
24B082 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "PRESTATION DE FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DES TITRES REPAS DEMATERIALISES POUR LES AGENTS DE L'ACSO"	3
24B083 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ "PRESTATIONS DE NETTOYAGE REGULIERES ET PONCTUELLES DES GYMNASES ET DES BATIMENTS DE L'ACSO"	3
24B084 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - BIJOUTERIE PLATROZ	4
24B085 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - FRESH MATINALE	6
24B086 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES AGENCES SPECIALISEES EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE	6
24B087 – EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE A VILLERS-SAINT-PAUL : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION "MON EMPLOI MON AVENIR"	7

24B088 – AVENANT N°3 AU MARCHE "MISSION DE SUIVI ET D'ANIMATION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - OPAH"	8
24B089 – COPROPRIETES LA ROSERAIE ET LES PLEIADES - AMO - DEMANDE DE SUBVENTION ANAH.....	8
24B090 – OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSIONS D'AGREMENT 2024 - 7 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS.....	10
24B091 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS	11
24B092 – ATTRIBUTION DU MARCHE "FOURNITURE D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE - LOT N°3 - FOURNITURE D'ABRIS-BACS"	12

M. VILLEMAIN :

Le quorum étant là. Nous allons pouvoir commencer par le premier point, nous avons distribué sur table le calendrier des réunions de l'ACSO mis à jour. Je vous laisse le consulter. Si vous voyez un problème, vous le signalerez.

Nous avons le compte-rendu de la séance précédente.

Pas de rajout, de correctif ? Non. Il est ainsi adopté.

24B080 – DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT VAAST LES MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

M. VILLEMAIN :

On vous demande d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de trois mille deux cent seize euros quarante-cinq dans le cadre du fonds de concours pour la mise en conformité électrique de la mairie. Ils veulent aussi acheter une machine autolaveuse pour le pôle Louise Michel et la pose et le branchement d'un compteur vert aux ateliers municipaux.

Bien, pas d'opposition ?

Pas de questions d'abord ?

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total 3 216.45€ à la commune de Saint Vaast les Mello dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
 - La mise en conformité électrique de la mairie d'un montant de 1 253,45€ soit 50% du cout total estimé à 2 506,90€,
 - L'acquisition d'une machine autolaveuse pour le pôle Louise Michel d'un montant de 1 044,50€ soit 50% du cout total estimé à 2 089€,
 - La pose et le branchement d'un compteur vert aux ateliers municipaux d'un montant de 918.50€ soit 50% du cout estimé à 1 837.00€.

24B081 – DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS

M. VILLEMMAIN :

Ville de Cramoisy, même chose. La réalisation de travaux de remplacement des volets de l'école pour un montant de quatre mille neuf cents trente-trois euros douze centimes et vous avez le coût total qui est de neuf mille huit cent soixante-six et vingt-trois centimes.

Pas de question ?

Personne n'est intéressé par la couleur des volets.

Je vous remercie.

Pas d'opposition ?

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 4 933.12€ à la commune de Cramoisy dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
 - La réalisation de travaux de remplacement des volets de l'école d'un montant de 4 933.12€ soit 50% du cout total estimé à 9 866.23€.

24B082 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "PRESTATION DE FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DES TITRES REPAS DEMATERIALISES POUR LES AGENTS DE L'ACSO"

M. VILLEMMAIN :

La commission de ce matin s'est réunie et a attribué le marché. Vous savez qu'en 2026 obligatoirement, les tickets papier vont disparaître et que donc les tickets restaurant seront dématérialisés. Donc nous nous allons passer en version « dématérialisée » tout de suite. Nous avons attribué le marché à Edenred.

Il a obtenu la meilleure note de 97/100. Y a-t-il des questions ? Non.

Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché « PRESTATION DE FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DES TITRES REPAS DEMATERIALISES POUR LES AGENTS DE L'ACSO » à l'entreprise EDENRED ;
- D'autoriser le Président à signer le marché, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

24B083 – AVENANT N°2 AU MARCHÉ "PRESTATIONS DE NETTOYAGE REGULIERES ET PONCTUELLES DES GYMNASES ET DES BATIMENTS DE L'ACSO"

M. DARDENNE :

Un nouveau local va venir s'ajouter aux prestations de nettoyage : le Carrefour de Femmes. Chacun ici connaît. Il a ouvert ses portes le 30 septembre dernier.

Le montant de l'avenant, c'est huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-douze hors taxes. Cela constitue une augmentation du montant initial du marché de 7,6 %. Il nécessite donc cet

avenant. Donc le nouveau montant du marché, c'est cent vingt-cinq mille quatre-vingt-sept euros et vingt centimes d'euros.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°2 au marché « PRESTATIONS DE NETTOYAGE REGULIERES ET PONCTUELLES DES GYMNASES ET DES BATIMENTS DE L'ACSO » ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent

24B084 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - BIJOUTERIE PLATROZ

MME JACQUOT-COSSON :

La bijouterie PLATROZ nous a sollicités au titre de notre aide à l'immobilier pour l'acquisition de la bijouterie puisque, jusqu'à présent, ils étaient locataires. Ils remplissent les critères d'éligibilité de l'aide à l'immobilier. Compte tenu de cette conformité au règlement de l'aide à l'immobilier et, en accord avec la commission, nous vous proposons d'accorder une aide à hauteur de vingt mille euros pour permettre au locataire, futur propriétaire, de faire l'acquisition des locaux de cette bijouterie.

M. BESSET :

Nous avons eu une réflexion plus globale sur l'utilisation de notre budget actuel. Si nous voulons en faire un outil encore plus volontariste, il faut peut-être qu'on en discute dans le cadre du budget 2025. C'est un vrai outil qui pourrait vraiment nous amener à aller un peu plus loin.

M. BOSINO :

Frédéric évoque les dépenses. En tout cas, pas de problème pour moi sur le rapport, c'est bien qu'on participe d'une certaine façon à maintenir les petits commerces de centre-ville de qualité. Sur la question des finances, je me pose la question de savoir s'il ne serait pas judicieux, lors du Conseil communautaire, de voter une motion sur ce qui nous attend dans le cadre du budget de l'Etat en préparation. Une motion a été votée à l'union des maires de l'Oise, à l'unanimité que l'on peut reprendre ou adapter pour l'Agglomération. Je pense que cela serait important qu'on le fasse, parce que ce qui nous attend est particulièrement grave. On parle beaucoup des trois milliards pour les collectivités qui ont plus de quarante millions de fonctionnement. On parle beaucoup de ça, mais il n'y a pas que ça. Le fond vert, c'est un milliard et demi. Le FCTVA, c'est quasiment un milliard. Ils vont taper partout. Ils vont taper partout, et les conséquences vont être terribles puisque globalement on parle de neuf à dix milliards de « ponctionner » sur les collectivités territoriales, communes, intercommunalités, départements et régions. C'est important que l'on se positionne là-dessus, puis qu'on fasse connaître qu'on n'est pas content de ce qui est en train de se préparer.

M. VILLEMMAIN :

Sur le principe de la motion, je suis d'accord et je pense que si la motion de l'union des maires de l'Oise a obtenu la majorité, voire l'unanimité, il faut la reprendre et l'adapter. Parce qu'on ne sait jamais ce qui peut arriver dans le vote du budget. Le 49.3... Pour l'instant, les informations que j'ai, que je prends avec précaution, c'est que, dans la mesure où au niveau de l'ACSO et au niveau de la ville de Creil, donc à vérifier pour les autres, on n'est pas touché parce qu'on est en politique de la ville et qu'on a à Creil la DSU. On voit que j'ai mis tout au conditionnel. Mais c'est clair qu'on va être touché d'une autre façon. D'ailleurs le contrat de ville, c'est un quartier de plus pour Creil et un quartier de plus pour Nogent sur Oise, sans augmentation de la dotation. Avec autant, on doit faire

plus. Donc, on voit bien qu'il y a des resserrements de crédits.

Et donc, je pense qu'il faut qu'on vote une motion et que l'on incite toutes les communes à le faire, parce que, de toute façon, on sera touché à un moment donné ou à un autre, parce que le département est touché. Quand on discute avec les conseillers départementaux, et même l'administration elle-même, ils ne savent pas comment boucler le budget, à moins de le diminuer. Et les premières lignes de crédit qui vont être touchées ce n'est pas celle qui concerne le fonctionnement des services départementaux eux-mêmes, mais c'est l'aide au logement, c'est l'aide aux communes qui risquent d'en prendre un coup. Donc, par ce biais-là, on va être touché. C'est l'exemple même du ruissellement. On sert le robinet qui coulait bien, et donc la région, elle est ressermée, le département et nous, en dernier, il nous reste plus que quelques gouttes. Mais ok pour la motion.

M. BOSINO :

La motion de l'UMO a été votée à l'unanimité. J'avais demandé à ce que l'on fasse lever la main à tout le monde, contrairement à ce que l'on fait habituellement. Là, tout le monde a levé la main. Et on peut l'adapter. Tu citais la politique de la ville. C'est effectivement un des exemples de ce sur quoi on peut être touché, mais y compris sur le fonds vert parce que je ne suis pas certain que pour l'agglomération, il n'y ait pas aussi des conséquences par rapport au fonds vert, un milliard et demi, on va certainement trinquer quand même.

M. LE PAPE :

Le bilan pour les années 2021, 2022 et 2023 pour l'ACSO sur les dispositifs sollicités, principalement sur les friches, etc. Entre la DSIL, FNADT et le fonds vert, nous avons perçu six millions d'euros. Et sans ces six millions d'euros, effectivement, on aurait été en difficulté pour mener à bien nos différents projets. Donc, la grosse vigilance se porte beaucoup plus sur ces dispositifs - fonds vert ex. fonds friches, etc. Si l'enveloppe régionale et départementale est réduite, on va en pâtir, c'est sûr.

M. BOSINO :

La possible baisse du FCTVA va aussi avoir des conséquences pour les travaux engagés car nous comptons sur le remboursement de la TVA.

M. BESSET :

Je me permets de rajouter un exemple récent que le conseiller départemental doit connaître. Il y a une motion de l'assemblée des départements de France qui dit que, en l'état actuel des coups de rabot, à la fin de l'année 2025, 85 % des départements seraient dans une impasse budgétaire réelle. Je ne sais pas si l'Oise en fait partie mais c'est probable.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la bijouterie PLATROZ, à hauteur de 20 000 €,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

24B085 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - FRESH MATINALE

MME JACQUOT-COSSON :

FRESH MATINALE est une entreprise qui nous a sollicités au titre de notre aide à l'immobilier d'entreprise. C'est une entreprise qui va s'implanter dans une des cellules commerciales au niveau de la gare de Creil et que l'on accompagne un peu dans sa globalité, puisque c'est une entreprise qui a été identifiée par notre partenaire, Initiative Oise Sud, que l'on suit dans le cadre des travaux qu'ils vont réaliser dans cette cellule commerciale pour lancer leur activité et qu'on suit également sur le volet recrutement via Proch'emploi. Donc, on a vraiment une approche globale sur ce projet. Leur projet c'est une sorte de bar à jus au niveau de la gare de Creil, avec une offre de petit-déjeuner. Leur dossier étant conforme au règlement de notre aide à l'immobilier, on propose une subvention à hauteur de 25% considérant qu'ils vont en plus créer deux à trois emplois sur ce projet. Donc, le montant de l'aide est de six mille neuf cent quatre-vingt-treize euros soixante-quinze.

M. BESSET :

Je voulais ajouter que ce sont des porteurs de projets intéressants que l'on a rencontré de visu à Montataire, quand on a fait, avec Initiative Oise Sud dans la brasserie de Montataire, une séance de petit déjeuner aussi avec tous les porteurs de projets qui ont été aidés par initiative Oise Sud sur l'ACSO il y a quelques semaines. Et, effectivement, au début, je me disais que le projet n'était quand même pas évident puisque la fréquentation de la gare de Creil, ce sont des gens qui viennent en coup de vent et qui prennent le train. Là, ils prennent le pari d'avoir deux ouvertures, y compris un guichet côté quai. Et donc j'espère qu'ils vont y arriver, parce que cela rajoute quand même une offre en plus du Monoprix, qui existe quand même, qui a le mérite d'exister. Mais j'espère qu'ils vont y arriver, parce que c'est un endroit qu'il faut revitaliser.

Euh non, mais je dois faire du mauvais humour, mais vu le retard des trains en gare de Creil,

M. VILLEMAIN :

S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver le versement d'une aide à l'immobilier d'entreprise à FRESH MATINALE, à hauteur de 6 993.75 €,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

24B086 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES AGENCES SPECIALISEES EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

MME JACQUOT-COSSON :

On vous propose un projet de convention avec les agences spécialisées en immobilier d'entreprise, plus communément appelés les brokers. On entend par là les « Arthur Loyd, Enterprise, Pro Locaux » de façon à encadrer nos relations de travail dans le cadre du parcours des entreprises sur notre territoire. Donc, l'objectif de cette convention, c'est de préciser les obligations de chacune des parties. A savoir de communiquer les informations qui sont détenus par les différentes agences spécialisées en immobilier d'entreprise, fournir une mise à jour mensuelle des disponibilités, informer les prospects de l'accompagnement proposé par l'ACSO et assurer la transparence des opérations en nous tenant

informés, de façon à ce qu'on soit au courant de ce qui se passe sur notre territoire. Nous, de notre côté, on s'engage à mettre en relation les porteurs de projets, faciliter les démarches administratives liées à la réalisation des projets et de garder évidemment les informations qui nous sont transmises confidentielles. On a pour objectif de se faire des points de façon mensuelle. Donc cette convention va encadrer nos relations de collaboration sur les sujets foncier d'entreprises.

M. BOSINO :

Je profite de ce rapport pour savoir si nous pouvons avoir un point concernant le site Goss ?

MME JACQUOT-COSSON :

On a lancé une étude, une mission de prospection, avec le bureau d'études Ancauris pour aller tester un peu le marché sur ce foncier de douze hectares, pour voir comment les entreprises s'en saisissent, réagissent. Pourrait-on avoir potentiellement un porteur de projet ou plusieurs. Voilà, c'est un peu l'idée de de cette mission qui est en cours et qui doit se terminer mi-décembre. Donc, il est prévu, à la mi-décembre, de faire un point d'étape en une restitution de cette mission de prospection.

M. VILLEMMAIN :

Des questions ?

Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'Agglomération Creil Sud Oise et les différentes agences spécialisées en immobilier d'entreprise avec lesquelles l'Agglomération Creil Sud Oise travaille.
- D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec chacune des agences spécialisées en immobilier appelées les brokers.

24B087 – EXPERIMENTATION TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE A VILLERS-SAINT-PAUL : SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION "MON EMPLOI MON AVENIR"

M. BESSET :

Sur l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée, je vous rappelle quelques dates : l'expérimentation a été créée en 2016 sur dix territoires, élargie en 2020 à cinquante territoires. C'est là où la belle ville de Villers Saint Paul a souhaité s'engager. Elle l'a fait en 2022 avec le soutien de l'ACSO dans la mesure où c'est cela relève de sa compétence « Développement économique et emploi ». Le dispositif est mis en œuvre par deux autres institutions qui sont un comité local pour l'emploi qui trouvent des solutions d'emploi aux habitants en complément des acteurs qui existent déjà. Et puis est prévue l'ouverture d'une entreprise à but d'emploi qui proposera des CDI à des personnes qui peuvent être concernées. Donc depuis 2023, une cinquantaine de personnes ont bénéficié du dispositif par le biais d'entretiens, d'ateliers et de propositions de stage, et les perspectives qui font l'objet de la nouvelle convention qui vous est proposée, c'est de continuer la montée en charge, de se spécialiser sur une aide au permis, y compris aux personnes en situation de handicap, de favoriser la maîtrise de la langue française et de soutenir l'accès au numérique, c'est dans ce contexte qu'il nous est proposé de verser une subvention de dix mille euros pour l'année.

M. VILLEMAIN :

Des questions ? je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'accorder une subvention de fonctionnement à l'association « Mon emploi, Mon avenir » de 10 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce versement de subvention.

24B088 – AVENANT N°3 AU MARCHE "MISSION DE SUIVI ET D'ANIMATION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - OPAH"

MME BONNEFOND :

Il s'agit l'avenant n°3 au marché de mission suivi d'animations de notre OPAH, marché attribué à SOLIHA. Cet avenant porte essentiellement sur la modification de la décomposition du prix global et forfaitaire, la DPGF, avec plusieurs points de modification, et en particulier l'ajout d'une permanence d'une journée par semaine sur douze mois. Ce qui a pour effet de d'augmenter le montant du marché à hauteur de 8,3%, donc à hauteur de vingt et un mille sept cents euros. C'est au bénéfice des administrés dont le nombre a augmenté pour aller chercher des subventions de l'Anah et de l'ACSO pour l'amélioration de l'habitat.

M. VILLEMAIN :

De ce que nous avons vu ce matin en commission d'appel d'offres et d'après ce que nous disent les services, le nombre de demandes de permanence a évolué d'une manière très, très positive. Donc, nous devons organiser plus de permanences. Vu que les conditions se sont légèrement améliorées, le montant des subventions pouvant atteindre 80% du montant des travaux. Si vous ajoutez ce que l'ACSO donne et ce que le département donne, cela ne fait pratiquement pas de reste à charge pour un certain nombre de demandeurs. Donc, comme c'est plus avantageux, il y a plus de plus de demandes de renseignements et de demandes de dossiers. Voilà une bonne chose pour notre population.

Pas d'opposition. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°3 au marché « MISSION DE SUIVI ET D'ANIMATION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – OPAH » ;
- D'autoriser le Président à signer l'avenant et tout document y afférent

24B089 – COPROPRIETES LA ROSERAIE ET LES PLEIADES - AMO - DEMANDE DE SUBVENTION ANAH

MME BONNEFOND :

Ce rapport porte sur une demande de subvention auprès de l'Anah dans le cadre d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage que nous allons lancer pour faire appel à un concessionnaire afin de porter des lots de copropriétés sur lesquels nous avons un plan de sauvegarde à Creil, donc la

copropriété de la Roseraie, qui comprend près de mille logements, et la copropriété des Pléiades, qui comprend quarante-neuf logements. L'objectif, c'est de faire appel dans le cadre d'une concession de portage à un porteur, bailleur social, qui aura vocation à acheter environ cent dix lots, cent sur la Roseraie et dix sur les Pléiades. Et donc l'objectif, c'est d'avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer cet appel d'offres pour trouver ce concessionnaire, prestation que nous n'avons pas encore réalisé puisque, si on compare, par exemple, avec les Rochers, il y avait bien une convention de portage, mais qui était une convention d'urgence avec CDC habitat qui est l'actuel porteur et ça ne s'était pas réalisé dans le cadre d'une mise en concurrence. Voilà donc là, il s'agit d'avoir cet AMO pour un montant de quarante mille euros, avec un reste à charge pour l'ACSO et la ville de Creil de vingt-huit mille euros et une subvention de l'Anah de vingt mille euros.

M. VILLEMMAIN :

Bien. Il faudra faire attention à ce que ce soit un bailleur social qui connaisse le territoire comme c'est un appel d'offres.

M. BOSINO :

Cela a été évoqué hier matin, la question des copropriétés sur les Hauts de Creil dans le cadre de l'ANRU. Évidemment, c'est un enjeu, mais j'ai vu un article du Parisien qui évoquait quelques dizaines de copropriétés en situation difficile sur l'agglomération creilloise. Du coup, je me pose la question de savoir si on a une liste. Il y a les Rochers, les Pléiades, la Roseraie, mais quelles sont les autres copropriétés en difficulté ? Si le Parisien écrit un article comme ça, c'est qu'ils ont une information particulière sur des copropriétés.

MME LEHNER :

Il y a effectivement un inventaire qui a été réalisé, elles sont essentiellement sur Creil, ce sont des copropriétés qu'on a pu identifier grâce à Action Cœur de Ville principalement, et dans le secteur de la Gare Jaurès, il y a énormément de petites copropriétés, des biens qui ont été divisés de manière sauvage et qui dysfonctionne, dans le sens où ces copropriétés ne sont pas inventoriées ni gérées. Il y a des dettes très importantes et de charges qui empêchent la réalisation de travaux. C'est ce qui nous a amené à expérimenter un certain nombre d'outils un peu coercitif sur Creil, et c'est de ça dont principalement parle l'article. Maintenant, il y a un inventaire qui avait été réalisé, qui est transparent. Je crois qu'on l'avait même présenté à un bureau à un moment donné. On doit pouvoir le retrouver.

M. VILLEMMAIN :

Un exemple pour compléter ce que dit Sophie, l'exemple type de ce genre de copropriété mal gérée y compris copropriété de fait, mais pas juridiquement constituée, c'est le Chic Parisien. Il y avait grosso modo huit propriétaires, dont un propriétaire qui avait le magasin et le premier étage. Il y avait 6 ou 7 autres copropriétaires qui n'ont pas entretenu le bâtiment. Il a fallu que la commune rachète ce qui était vendu et que l'on prenne un arrêté de péril imminent pour vider le bâtiment. On a demandé à Oise Habitat de nous aider à reloger mais on a vidé complètement le bâtiment. Une partie appartient à une compagnie d'assurance, qui existe toujours mais dont on n'a aucune nouvelle, à tel point que nous devons mettre en œuvre la procédure d'abandon manifeste. Voilà, et aucune manifestation.

M. LE PAPE :

Juste une précision : l'étude dont on parle, historiquement, dans le cadre d'Action Cœur de Ville et de l'OPAH RU a porté sur le centre-ville de Creil. On n'a pas d'inventaire précis pour les autres communes. S'il y a un besoin, une nécessité de le faire, on peut déployer, dans le cas du service commun habitat indigne, ce type de démarche pour dresser l'inventaire des petites copropriétés ou

des grandes sur les autres communes. Si on ne l'avait pas fait à Creil à l'époque, on serait passé à côté de situations insalubres. Il y en a plusieurs extrêmement graves, du point de vue de la sécurité des occupants et du point de vue de leur santé.

MME LEHNER :

Nous avons quand même quelques adresses qui sont identifiées à la marge sur Nogent et Montataire, mais c'est principalement sur Creil.

M. BOSINO :

A une époque on n'avait pas monté un observatoire des copropriétés dégradées ? Porté par Oise les Vallées ?

MME LEHNER :

Si justement, l'étude à porter pour Creil principalement.

M. VILLEMMAIN :

Nous pouvons envisager d'étendre cette étude aux autres communes. Moi, je pense que cela ne peut être qu'utile à la gestion municipale. Et surtout, ça peut donner des indications aux services sociaux, dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre ou les marchands de sommeil, cela peut être encore plus utile.

Bien.

Pas d'opposition.

Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à engager les démarches afférentes à la demande de subventions auprès de l'ANAH pour le financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la passation d'une concession de service pour le plan de sauvegarde sur les copropriétés La Roseraie et Les Pléiades,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

24B090 – OPAH INTERCOMMUNALE - COMMISSIONS D'AGREMENT 2024 - 7 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

MME BONNEFOND :

Il s'agit des subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH intercommunale. La commission d'agrément a attribué 7 subventions.

M. VILLEMMAIN :

Pas d'opposition à l'attribution de subventions ? Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer les subventions suivantes :
 - 1 500,00 € à MME ABDELLI SAFFAOU – 3 impasse Marcel Deneux à Nogent sur Oise pour le remplacement de la porte de garage, remplacement de la porte d'entrée donnant sur l'extérieur côté jardin, isolation des murs par l'extérieur, réfection de la toiture par sarking, installation d'une VMC hygro B, remplacement de la chaudière et du ballon ECS électrique par une pompe à chaleur double service pour le chauffage et eau chaude sanitaire.
 - 2 500,00 € à MME RAHMANI LAURA – 34 rue Louis Blanc à Montataire pour l'isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles perdus, PAC air/eau avec ballon thermodynamique.
 - 1 449,42 € à MME HAAS ROSINE – 38 rue Voltaire à Creil pour la création d'une douche adaptée.
 - 1 802,84 € à MME SAKSIK EVELYNE – 29 rue Léon Blum à Creil pour l'installation d'un monte escalier.
 - 1 308,41 € à MME WATTIEZ NICOLE – 84 rue Victor Hugo à Montataire le changement d'une baignoire en douche.
 - 2 086,79 € à MME INAN PATRICIA – 4 allée Claude Debussy à Nogent sur Oise pour le remplacement de la baignoire.
 - 1 000,00 € à MME FORTES AUZENDA – 26 impasse de la Pommeraye à Creil pour l'installation d'une VMC, installation d'une PAC, isolation extérieure, remplacement de menuiseries.
- De mettre en œuvre la caisse d'avance pour les demandeurs l'ayant sollicitée :
 - MME FORTES AUZENDA pour un montant de 34 118,00 € (annule et remplace la caisse d'avance d'un montant 33 118,00 € notifiée en bureau communautaire du 15 mai 2024).

24B091 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS

MME LEHNER :

Un dossier Fonds air bois passé en commission également pour une subvention de mille cinq cents euros. Un dossier de Villers saint Paul.

M. VILLEMMAIN :

Pas d'opposition.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer, au titre du fonds air bois, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Madame DUHEM	Installation d'un poêle à bois Flamme verte 7 étoiles en remplacement d'une cheminée insert	5 211,35 €	1 500 €

24B092 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "FOURNITURE D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE - LOT N°3 - FOURNITURE D'ABRIS-BACS"

MME ROSE MASSEIN :

Dans le cadre de l'attribution de fourniture d'équipements nécessaires à la collecte des déchets alimentaires des habitants de la communauté d'agglomération, suite à une erreur dans le report des coûts dans la première analyse des offres qui a dû être corrigée, l'entreprise attributaire est V3C Environnement. C'est beaucoup plus avantageux pour nous parce que les délais sont plus rapides.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le lot n°3 du marché « FOURNITURE D'EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES DES HABITANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE - Fourniture d'abri-bacs » à l'entreprise **V3C ENVIRONNEMENT** ;
- D'autoriser le Président à signer le marché, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.


Le Président
Claude VILLEMMAIN



Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise
CREIL
★